

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Amagney **Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)**

Par arrêté URB.19.08.A47 du 11 octobre 2019, le Président de Grand Besançon Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Amagney.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 32 jours consécutifs,

du mardi 5 novembre 2019 au vendredi 6 décembre 2019 inclus.

Cette modification a pour objet :

- Création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) Ar pour une activité de restauration,
- Adaptation du périmètre de la zone 1AU Chaux et des OAP « Secteur C »,
- Ajustement du schéma des OAP « Secteur D »,
- Diverses modifications du règlement écrit (constructions sur limite séparative, hauteur maximale des constructions, aspect extérieur, recul par rapport aux routes départementales).

La constitution du dossier de modification n°1 n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable et la procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont contenues dans la notice explicative qui forme l'additif au rapport de présentation.

Le Président du Tribunal administratif de Besançon a désigné Madame Christine BIDOYEN-WENGER en qualité de commissaire enquêtrice.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ En Mairie d'Amagney - Siège de l'enquête publique - aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ A Grand Besançon Métropole - Mission PLUi (2 rue Mégevand à Besançon) - aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique unique sera également consultable sur un poste informatique à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en Mairie d'Amagney :

- **le mardi 5 novembre 2019 de 14h à 17h ;**
- **le samedi 23 novembre 2019 de 9h à 12h ;**
- **le vendredi 6 décembre 2019 de 9h à 12h.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie d'Amagney, à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante :

Commune d'Amagney – Mme la commissaire enquêtrice
Enquête publique modification n°1 du PLU
1 place de la Mairie – 25220 AMAGNEY

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1500>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-1500@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie d'Amagney et à Grand Besançon Métropole, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique unique peut être demandée à Florent SERRETTE, Mission PLUi de Grand Besançon Métropole, au 03 81 61 51 21 ou par mail plui@grandbesancon.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Amagney et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Amagney.

Pour le Président et par délégation,
La Conseillère communautaire déléguée
à la l'Urbanisme opérationnel et à la Planification,
Catherine BARTHELET
Maire de Pelousey